SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le premier octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, H. FRANCOMME, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER.
Mmes : A. DESGLENE, G. GIRARD, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

D. BRUNIER	pouvoir à Ghislaine GIRARD
J-m. DESLOGES	pouvoir à Alain LECUYER
M. DUMAS	pouvoir à Mireille MEYRAND
C. JANUEL-GROS	pouvoir à Irène PAIN
J. VEYRE	pouvoir à Yves BOULANGER

Mademoiselle Amandine DESGLENE a été nommée Secrétaire

OBJET : CLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé un nouveau classement des voies et places communales.

Il rappelle qu'à la suite des travaux de déviation de la RD 570 à l'entrée du village, le Conseil Municipal accepte par délibération du 24 août 2011 le transfert de « la Rue de la Course à l'Oie » dans le réseau des voies communales.

Il explique enfin que le chemin dit « Sentier des Ecoliers » a été omis dans le dernier classement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires pour l'intégration de « la Rue de la Course à l'Oie » et du chemin « Sentier des Ecoliers » dans le réseau de voirie communale.

OBJET : SUBVENTION ACAV : MARCHES NOCTURNES

Après en avoir délibérer à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 1 176,55 € à l'association ACAV, dans le cadre des marchés nocturnes qui se sont déroulés cet été 2011.

OBJET : SUBVENTION ARDECHOISE

Madame Ghislaine GIRARD indique au Conseil Municipal qu'avec Monsieur Serge RELING, elle a assisté à l'assemblée générale de l'Ardéchoise où elle a appris que le village a été classé dans le tableau d'honneur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Rappelle son fort attachement à l'Ardéchoise, rassemblement européen de cyclotouristes ;
- Remercie les bénévoles du village qui savent proposer des animations de grande qualité pour marquer le passage des cyclistes ;
- Remercie les dirigeants de l'Ardéchoise pour le versement de la somme de 400 € au budget de la Commune.

OBJET : ETUDE COMPLEMENTAIRE RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire que le bureau d'étude Géo Plus Environnement a réalisé en 2006 une étude de renforcement de la ressource en eau potable de la Commune de Vanosc.

L'estimation très élevée du montant de la dépense envisagée a conduit l'équipe municipale à rencontrer les divers partenaires institutionnels et à solliciter le bureau Géo Plus Environnement pour une étude complémentaire :

- Renforcement depuis Villevocance via Martel et Pouillas
- Evaluation complémentaire des ressources propres.

Monsieur Daniel FRERE adjoint présente le détail du devis de cette étude complémentaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que compte tenu de l'enjeu d'avenir et de l'enjeu financier de ce dossier il est indispensable de disposer d'une étude complémentaire qui permettra à la commune et à ses partenaires institutionnels de prendre les décisions nécessaires ;
- Confie cette étude complémentaire au bureau d'études Géo Plus Environnement pour un montant de 9 450,00 € HT ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les aides les plus larges auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

OBJET : TRAVAUX PARKING FONTAINE DE VANOSC

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale que pour réaliser un parking acceptable en terme de surface il convient de déplacer la colonne d'adduction d'eau potable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que compte tenu du manque de places de stationnement dans le village, il est nécessaire de réaliser le parking le plus grand possible et qu'il est urgent avant la période de gel de gérer les eaux pluviales qui actuellement s'écoulent sur la route départementale,
- confie le déplacement de la colonne d'eau à la SAUR d'ANNONAY pour un montant de 2 955,10 € HT et les travaux d'ouverture de tranchées et de remblaiement, ainsi que la déviation d'une canalisation d'eau pluviale et d'une canalisation d'eau usée à l'Entreprise BESSET TP de VANOSC pour un montant de 3 200,00 € HT.

OBJET : RENONCIATION A UN COMPROMIS DE VENTE PARCELLE 336 SECTION D

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2011, le Conseil Municipal l'avait chargé de signer un compromis de vente de la parcelle 336 section D. Pour différentes raisons ce compromis n'a pas été signé. Il sollicite l'avis de l'assemblée communale sur la suite à donner.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette affaire et décide de renoncer à ce projet de compromis de vente.

<u>OBJET</u> : RENCONTRE DE JONGLERIE MAI 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, au 12 septembre 2011 d'une nouvelle association dans la commune « Les Dingues de la Boule » dont l'objectif est de promouvoir et développer les arts vivants (arts du cirque et de la danse) à travers diverses activités. Cette association va organiser les 17, 18, 19 et 20 mai 2012 des rencontres de jonglerie qui toucheront un large public par l'intermédiaire d'artistes provenant des quatre coins de l'hexagone voire de l'étranger.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que l'organisation de ces rencontres de jonglerie les 17, 18, 19 et 20 mai 2012, ne peut que contribuer à la promotion du territoire et permettre au public de découvrir un secteur de loisir et d'art à travers des activités de qualité.

- dit que l'association « Les Dingues de la Boule » bénéficiera de la mise à disposition gracieuse de la salle Jean Moulin, du matériel et du site extérieur. Par ailleurs, le Conseil Municipal prendra en charge un verre de l'amitié dînatoire après le moment inaugural.

<u>BJET</u> : SOUTIEN AU PROJET VIARHONA AVRIL 2012

Monsieur le Maire présente le projet Viarhôna 2012. Un groupe de sportifs « Handivalide » va parcourir les rives du Rhône de Genève à Port Saint Louis. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- promouvoir et développer le cycle adapté pour des personnes à mobilité réduite, ainsi leur entraînement physique (préparation, adaptation et résistance à l'effort, récupération,….) ;
- permettre à des personnes handicapées de s'investir dans un défi sportif et de surpasser leur handicap ;
- montrer qu'il est possible « de le faire », malgré les différences et le handicap ;
- valoriser le concept vélo-route du Léman à la mer en faisant découvrir les richesses touristiques, écologiques et culturelles de la vallée Rhône ;
- développer une aventure sportive, humaine, sociale basée sur la solidarité et la convivialité ;
- sensibiliser la population à l'intégration des personnes handicapées dans tous les secteurs (sportif, culturel, touristique, accessibilité….).

Monsieur Christophe CHAZOT et Madame Caroline JANUEL-GROS ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- souligne le grand intérêt de ce projet, ses objectifs et particulièrement le fait que des sportifs handicapés et valides réalisent en commun un parcours sportif ;

- dit qu'il accueillera avec plaisir ce groupe lors d'une cérémonie qui se déroulera le mardi 10 avril 2012. Ce sera l'occasion pour la population de s'associer à cet évènement sportif et convivial qui se terminera par un verre de l'amitié dînatoire offert par la mairie ;

- dit que la commune prendra en charge la reproduction photocopiée du document de présentation.

<u>OBJET</u> : CREATION PORTAGE REPAS ET TARIFS REPAS

Mademoiselle Amandine DESGLENE explique qu'après l'enquête réalisée auprès de la population vanoscoise, plusieurs personnes souhaiteraient bénéficier d'un portage de repas à domicile.

Il va de soi que les personnes pouvant bénéficier de ce service n'ont pas la capacité de venir chercher eux même leur repas à la cantine scolaire.

Le prestataire de repas adulte est le même que celui des enfants, il s'agit de la société SHCB de CLAVEYSON. Pendant la période scolaire, la société SHCB livrera les repas en liaison froide à la cantine scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ces repas seront ensuite livrés à domicile en liaison froide par la mairie.

Mademoiselle Amandine DESGLENE propose ensuite au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas :

1) de porter le ticket enfant (en sa lettre A) à 3.50 € dès le 1er janvier 2012
2) de conserver le ticket adulte (en sa lettre A) à 4 € pour les repas pris à la cantine
3) de porter le ticket adulte (en sa lettre B) à 5 € pour les repas qui seront portés au domicile.

Pour le tarif à 5 €, le menu serait de 5 composantes (entrée, plat protidique, accompagnement, un produit laitier, dessert) livré au domicile des vanoscois souhaitant bénéficier de ce service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour organiser un portage de repas et valide l'ensemble de ces tarifs, pour le tarif enfant dès le 1er janvier 2012, et pour les tarifs adultes à compter du 1er novembre 2011.